

Réunion du comité de soutien à la famille Lungolo.

Mercredi 19 mars 2014

19 personnes présentes, dont la famille Lungolo.

Beaucoup d'absents pour cause de réunions politiques ce même soir.

Objectifs de ce comité de soutien

- Informer, diffuser, sensibiliser autour de la situation de la famille Lungolo, pour que l'opinion publique soit au courant.
- Trouver des solutions pour subvenir aux besoins matériels de la famille (y compris le logement).

Il apparaît important que l'on formalise ce comité de soutien, c'est-à-dire d'avoir le nom de quelques personnes. Il reste encore à définir le rôle de ces personnes « référentes ».

Bref rappel du parcours de la famille

Après son départ de la RDC (ou Congo-Kinshasa), la famille a vécu en Belgique, mais sa demande d'asile a été déboutée. Les Lungolo sont arrivés en France en août 2013. Après des semaines à la rue, à St-Brieuc, un référé* déposé par la CIMADE a obligé la préfecture des Côtes d'Armor à proposer un logement : ils sont donc partis à Loudéac, puis à Dinan. C'est à Dinan que les services de la gendarmerie sont venus les chercher à l'aube pour les expulser en avion privé vers la Belgique. Ils ont ensuite pu rejoindre la France et Saint-Brieuc.

*Le **référé** est une procédure permettant de demander à une juridiction qu'elle ordonne des mesures provisoires mais rapides tendant à préserver les droits du demandeur. (source Wikipédia)

De grosses zones d'ombres subsistent :

- pourquoi affréter un avion privé ? Cout = 20 000 euros !
- pourquoi la famille n'a pas été remise aux autorités belges ?

Point sur la situation de la famille

Judith, Cérif et leurs fils Dieu et Dany sont dans une très grande précarité : à cause de leur dernière expulsion vers la Belgique (en janvier dernier), ils n'ont accès à aucune aide de l'état ou du département, le référé n'a plus de valeur non plus.

- Ils sont sans ressource.
- Pas de droit à l'allocation temporaire d'attente.
- Ils sont sans logement.
- Pas d'accès au CADA (centre d'accueil aux demandeurs d'asile) pour le logement.

Ils peuvent subsister uniquement grâce aux associations (Restos du cœur, Secours populaire et autres).

Atouts pour un soutien à la famille : les enfants

- Les enfants sont scolarisés et bien intégrés à l'école = l'implication des parents d'élèves est très importante.
- Les enseignants sont sensibilisés (et certains très sensibles) à la situation.
- Dieu est soutenu par son club de foot, Dany le sera sans doute par l'équipe de l'école des Beaux-arts.
- L'opinion publique réagit déjà à cette situation où les enfants sont en danger.

Des actions à faire / répartition des tâches

- Auprès des autorités :

Quoi ?	Qui ?
Chercher des pistes pour le logement.	
Prévoir un parrainage républicain pour Dieu et Dany.	

- Faire des actions pour faire connaître la situation de la famille

Quoi ?	Qui ?
Continuer de faire circuler la pétition.	Tout le monde ! Manu Barré centralise les documents.
Faire un vide-grenier prochainement pour récolter des fonds.	Brigitte Bled se renseigne pour dates/lieux. Les parents d'élèves pourront lancer une collecte d'objets pour la vente.
Organiser un événement festif/musical pour récolter des fonds. Dans une salle ou en partenariat avec un bar ou lieu/asso de culture, ou comité de quartier. Trouver une sono.	Agathe Bosh et Yves Guillou activent leurs réseaux musicaux.

- Organiser une sorte de souscription pour récolter de l'argent

Quoi ?	Qui ?
Soit récolter des dons ponctuels ou faire des engagements sur la durée (possibilité de prélèvements bancaires). Un engagement de 5 euros par mois est déjà très important !	Michèle Paul et Brigitte ont eu l'accord de la LDH et du trésorier pour avoir une ligne « Lungolo » sur le compte. Reste à organiser la souscription.
Annoncer cette souscription par un texte (diffusion sur les différents sites internet, etc.).	Michèle Paul et Marie-France Buchon font une proposition de texte.

Annuaire et inscription au google group RESF

- constitution d'un annuaire des coordonnées des personnes présentes.
- demande d'inscription au google group RESF par Manu Barré.

Prochaine réunion

- mercredi 2 avril 2014 , 18h, à l'école Hoche.
- organiser la souscription (préparation et validation des documents).
- organiser les contacts à prendre pour le logement.
- qui mènera la réunion ?
- qui fera le compte-rendu ?